

Le ministère est responsable de l'application des règlements concernant la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'Accord international conclu entre le Canada et les États-Unis. Il s'occupe également de la garde et de la distribution, pour le compte de l'OMS, des normes établies pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, remplit certaines fonctions rattachées à la Convention de 1961 sur les stupéfiants et représente le Canada au sein de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des Nations Unies.

5.1.5 Santé et sport amateur

Le programme de la santé et du sport amateur du Canada a pour objectif d'accroître la participation à tous les niveaux de l'activité physique compétitive et non compétitive ainsi que l'habileté des participants. La Loi sur la santé et le sport amateur de 1961 prévoit à cette fin des crédits de \$5 millions. Par suite d'une récente décision, ce montant sera porté à \$20 millions par an à partir de 1975.

Le programme a eu d'abord pour objectifs de consolider la profession d'instructeur d'éducation physique en accordant des bourses d'étude et de recherche, d'aider les associations de sports et de loisirs grâce à des subventions pour des rencontres annuelles, des championnats nationaux et des conférences pratiques, d'établir des programmes communautaires au moyen d'une série d'ententes fédérales-provinciales sur le partage des frais, et de fournir des renseignements. En 1969, on a entrepris une révision en profondeur du programme qui a entraîné de grands remaniements. On a fait une distinction entre les besoins des participants ordinaires et ceux des athlètes d'élite; le programme a donc été divisé en deux: Sports Canada, qui s'occupe de l'excellence des athlètes canadiens dans les compétitions, et Loisirs Canada, qui a pour principal objectif d'encourager la participation à des activités orientées vers le conditionnement physique et le divertissement.

On accorde de plus en plus d'attention à l'entraînement et à l'aspect technique, à l'amélioration de la compétence administrative des organismes de sports et de loisirs, à des événements spéciaux comme les Jeux du Canada et les Jeux de l'Arctique, ainsi qu'à l'aide spéciale aux athlètes étudiants. Les deux objectifs du programme fédéral seront mis encore plus en évidence en 1973-74. Le Plan des Jeux '76, qui est financé essentiellement par Sports Canada, préparera la participation des athlètes canadiens aux Jeux olympiques de 1976. En même temps, on insistera sur le facteur santé car Loisirs Canada attirera davantage l'attention sur le conditionnement physique et les activités visant à tester l'efficacité physique.

Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, composé d'au plus 30 membres nommés, à raison d'au moins un par province, continue à étudier les problèmes et les questions relatifs aux activités susmentionnées et à conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

5.2 Services provinciaux et locaux de santé

Les gouvernements provinciaux sont chargés de réglementer les soins de santé, d'administrer les régimes d'assurance-maladie et de fournir directement certains services spécialisés; ils délèguent toutefois certaines responsabilités aux autorités locales. Bien que chaque province confie la responsabilité globale en matière de santé à un ministère, la répartition des fonctions varie d'une province à l'autre. En Alberta, au Manitoba et au Québec, les services de santé et les services sociaux relèvent d'un même ministère; dans les autres provinces une liaison est maintenue entre les ministères chargés de ces services connexes.

Dans un certain nombre de provinces, les régimes d'assurance-maladie et certains programmes spécialisés sont administrés par des organes ou commissions semi-autonomes. Certains sont comptables directement à un ministre de la Santé, d'autres relèvent d'un sous-ministre. Au Nouveau-Brunswick et en Ontario, les régimes d'assurance-maladie sont administrés directement par le ministère de la Santé.

Dans chaque province, le traitement par hospitalisation et le traitement ambulatoire de la tuberculose et des maladies mentales sont assurés par un organisme du ministère chargé de la santé. On met de plus en plus l'accent sur les services préventifs. Des programmes relatifs à d'autres problèmes particuliers de santé tels que le cancer, l'alcoolisme et la toxicomanie, les maladies vénériennes et l'hygiène dentaire, ont été élaborés par des organismes publics, souvent en collaboration avec des associations bénévoles. Un certain nombre de programmes provinciaux visent à répondre aux besoins de groupes particuliers comme les mères et les